

Rejets d'iodes des CNPE en exploitation et résultats de la surveillance radioécologique

Pierre-Yves HEMIDY¹, Cécile BOYER²

EDF S.A.

DPNT / DPN / UNIE-Groupe Prévention Environnement Exploitation, Place Pleyel - 93 282 SAINT-DENIS cedex
DPNT / DIPDE-DEED-Service Environnement, 8, Cours André Philip - 69100 VILLEURBANNE

pierre-yves.hemidy@edf.fr

cécile-c.boyer@edf.fr

L'exploitation d'un CNPE entraîne la production d'effluents radioactifs (*mais aussi chimiques et thermiques*) dont les rejets dans l'environnement sont strictement réglementés. Dans l'objectif de s'assurer du respect des dispositions réglementaires, l'exploitant se doit de mettre en place un programme de contrôle des rejets et un programme de surveillance de l'environnement établi en accord avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire et réalisé sous la responsabilité de l'exploitant selon le principe d'autosurveillance.

En cohérence avec la thématique de ces journées techniques organisées par les sections « Recherche & Santé » et « Environnement » de la SFRP, cette présentation sera centrée sur les contrôles réalisés et les activités rejetées en iodes radioactifs dans les rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux issus du fonctionnement normal des Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) et sur les résultats de la surveillance environnementale des iodes radioactifs dont les enseignements et retours d'expérience sont tirés de plus de 30 années de suivis radioécologiques.